

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE**

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 19 Mai 2026

Étaient présents : MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, BOSIO Anaïs, LORENZATO Jean, CARIDROIT Sylvie, FLAN Laëtitia, LAVERGNE Pauline, MAZET Véronique, SOULIÈS Martine, BALDINI Wilfried, GAZEAU Christophe, RAFFAELLO Julien, , SANCHEZ Pascal formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres

Étaient représentés :

Étaient absents :

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°20262705-09

Parcelle AH 88 – Aménagement du territoire – conditions de réalisation d'un programme de logements sociaux « Résidence Lasplaces »

Monsieur le Maire informe que par délibération du 4 juin 2024 le Conseil Municipal de l'époque a acquis une parcelle cadastrée section AH 88 située Avenue des Côtes de Buzet d'une superficie de 10401 m² afin de créer une réserve foncière en vue de créer une extension du parking du cimetière et à en partenariat avec l'office départemental d'habitat social de réaliser des habitations individuelles destinées à la location.

Vu la réunion à la mairie du 6 mai 2026 en présence de Mr SANS, maire, de Mr LORENZATO, conseiller municipal, de Mme GALAND, responsable des services habitat et développement économique d'Albret Communauté et de Mr LABURTHE, responsable du service urbanisme d'Albret Communauté portant sur la possibilité de production de logements sociaux après destruction de l'immeuble Lasplaces,

Vu la réunion à la mairie du 26 mai 2026 en présence de Mr SANS, maire, de Mr LORENZATO, conseiller municipal, de Mme GALAND, responsable des services habitat et développement économique d'Albret Communauté, Mr LABURTHE, responsable du service Urbanisme d'Albret Communauté, Mr GLEMIN, Chargé de mission - Revitalisation et politiques urbaines de la Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne et de Mme GERBEAU, secrétaire chargée de l'urbanisme portant sur la faisabilité de 26 logements sociaux sur la commune par l'OPH HABITALYS,

Considérant le projet d'Habitalys de démolir l'immeuble de 26 logements situé sur la parcelle AH 86 sise Avenue des Côtes de Buzet et l'impossibilité de reconstruire sur ce même site,



AR Prefecture

047-2147804971069537-26270509
Reçu le 01/06/2026

Considérant le projet de reconstruction de 2 logements proposé sur la parcelle AH 88 appartenant à la commune,

Considérant l'intérêt de ce projet pour la commune,

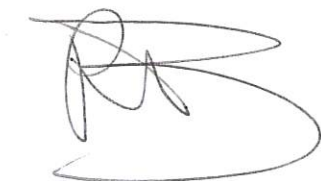
Le Conseil Municipal après discussion décide, sous réserve des accords des autorités compétentes :

- D'approuver le principe de la cession à HABITALYS sis 1080 avenue du Midi, BP 58, 47003 AGEN CEDEX, représenté par son Directeur Général, Monsieur Bruno GUINANDIE, de la parcelle AH 88,
- Que la cession de cette parcelle est consentie pour un euro (1€) en raison de l'intérêt général que représente la construction de ce programme de logements sociaux
- De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer notamment l'acte authentique de vente de ce terrain cadastré AH 88 pour ce projet,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat réglant les relations entre l'OPH HABITALYS et la commune pour la réalisation de cette opération.

Pour copie conforme,

A Buzet-sur-Baïse, le 28 Mai 2026

La Secrétaire de séance
Rachel BIASON



Le Maire,
Christophe SANS

